

**DEPARTEMENT DE LA DROME**

**COMMUNE D'ALLAN**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 18 mars 2025**

Nombre de membres afférents : 18

En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la Convocation : 13/03/2025

Date d'affichage : 13/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME- Laure DUCHAMP- Marylin MOUTET- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Nathalie MARECHAL- Joël MALIGNIER- Daniel PEYROL - Alexandra CHABANIS - Céline POIRRIER - Jean- Luc MONTAGNER

Excusés : - Jean GRANGER - Véronique AUGIZEAU- Christophe GRANGER (pouvoir donné à Laure DUCHAMP) - GAUTHIER Laurent (pouvoir donné à Mylène DELORME) - David MAGNET

Mylène DELORME a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Délibération n°2025- 018 : Avis sur la consultation relative au projet de document-cadre de la Chambre d'Agriculture de la Drôme définissant les surfaces agricoles et forestières ouvertes à des ouvrages de production photovoltaïque au sol**

Monsieur le Maire rappelle que L'Etat organise une consultation des communes concernées par de potentiels projets d'installation de photovoltaïque au sol, dans le double objectif de :

- favoriser le développement de la production d'ENR
- limiter la consommation de terres agricoles productives.

La Chambre d'agriculture a produit un document-cadre et l'Etat a confié aux EPCI le soin d'organiser la concertation avec les maires pour produire un avis et une liste ou cartographie consensuelle. Monsieur le Maire précise que les projets de photovoltaïque au sol sur des zones A ou N ne pourront être autorisés que sur les parcelles identifiées dans ce document qui fera l'objet d'une publication par le Préfet.

La liste des parcelles identifiées est annexée pour avis à la présente délibération.

Vu la liste annexée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE RENDRE** un avis sur chaque parcelle dans le tableau annexé à la présente délibération dans la partie commune
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre

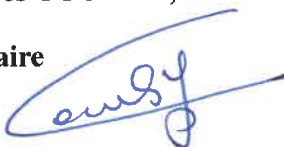
*POUR : 15*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

**Yves COURBIS,**

**Maire**



**Mylène DELORME**

**Secrétaire de séance**

